

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

CK/EL/CV/280621ExtraitsPV

AUBAGNE, le 29 Juin 2021

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2021

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

Mesdames et Messieurs les élus et puis je vais aussi m'adresser aux Aubagnaises et aux Aubagnais.

Comme nombreux sont ici et le savent, hier, dimanche 27 juin, notre amie Patricia PELLEN, Conseillère Municipale déléguée aux Relations avec les C.I.Q., nous a tristement quittés.

La nouvelle difficilement acceptable nous a laissés abasourdis. Nous la savions malade, gravement malade, depuis quelques mois, mais nous espérions tous qu'un rétablissement allait lui permettre de revenir siéger parmi nous. Ce ne sera plus jamais le cas et elle nous manque déjà terriblement.

Je veux d'abord, au nom de l'assemblée des élus du Conseil Municipal dans sa globalité, exprimer notre émotion très forte et adresser nos plus sincères condoléances à son mari Michel, à sa fille Audrey, à toute sa famille et à tous ses proches.

Patricia était ce qu'on appelle une « élue de terrain », attachée à la Ville d'Aubagne. Elle a été très tôt présente à mes côtés sur la liste municipale. C'était en 2008. Elle m'a toujours accompagné, et c'est en 2014 qu'elle a naturellement rejoint notre équipe municipale afin de donner un nouveau souffle au commerce de proximité, mission qu'elle a d'ailleurs parfaitement réussie.

Le commerce de proximité, c'était son A.D.N. sa passion. Le hasard a voulu que soit consacré dans le magazine municipal qui va paraître après-demain une double page sur le jeune entrepreneur, sur celui qui a repris la célèbre droguerie Masse, l'une des enseignes historiques d'Aubagne.

En s'engageant dans cette aventure, Gilles LEVASSEUR, puisque c'est de lui qu'il s'agit, marche aujourd'hui dans les pas de Patricia car elle avait, elle-même, décidé de reprendre avec le succès qu'on connaît cette boutique emblématique.

En intitulant son article « les odeurs de notre enfance », le journaliste de l'A.J.J. avait vu juste et Patricia aurait adoré cet intitulé.

Nous lui dédions bien évidemment cet article au nom de tous les commerçants et artisans d'Aubagne et de l'Association des Commerçants dont elle fut très tôt l'un des membres des plus actifs et des plus créatifs.

Et ce soir, si vous me le permettez, je lui dédie ce Conseil Municipal. Je dédie ce Conseil Municipal à cette Amie, à cette élue attachante que nous aimions tous et qui avait ainsi répondu au questionnaire de présentation des candidates aux élections municipales de 2020 sous la forme suivante :

« Mon principal trait de caractère, disait-elle, l'empathie et l'écoute. Ce qui me tient à cœur, l'honnêteté, l'engagement, l'amitié et la constance. Mon morceau de musique préféré : la Rhapsody in Blue de George Gershwin ».

Qu'elle repose désormais en paix. Toutes nos pensées l'accompagnent et toutes nos pensées vont à sa famille.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, je vous propose que l'on se lève tous ensemble et que l'on fasse une minute de silence.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

La séance du Conseil Municipal a lieu à huis clos conformément aux dispositions de l'Article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire modifiée par loi n° 2021-689 du 31 Mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Ces dispositions sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers.

Nombre de Conseillers en exercice	42
Présents	36
Excusés	6

(ayant donné procuration :

M. Pascal AGOSTINI à M. Philippe AMY
M. André LEVISSE à M. Alain ROUSSET

Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie AMARANTINI
 Mme Cécile BOURGUIGNON à Mme Danielle MENET
 M. Jérémy COETTO à M. Laurent GUEDJ
 M. Jérémy PANGOURASSOU à M. Zarick KOURICHI)

A la délibération n° 05-280621, arrivée de M. Jérémy PANGOURASSOU :

Présents 35
 Excusés 5

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **23 mars 2021**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Jeudi 30 Septembre 2021**, dans cette même salle.

Après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les Comptes Administratifs et Budgets Supplémentaires 2021 Ville et Pompes Funèbres qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Mme MELIN et M. PONS quittent la séance avant les débats.

Nombre de Conseillers en exercice 42
 Présents 34
 Excusés 6

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-280621 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la S.O.L.E.A.M. pour les exercices 2010 à 2018.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du Rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la S.O.L.E.A.M. au titre des exercices 2010 à 2018.

02-280621 et 03-280621 - Sur les rapports de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint - Désignation des représentants de la Ville d'Aubagne.

Le Conseil Municipal doit être représenté dans différents organismes extérieurs à la Commune au sein desquels elle détient des intérêts ou dans d'autres au sein desquels la loi a prévu une représentation de la Commune.

Il s'agit donc de désigner deux représentants de notre Conseil Municipal au sein de :

- la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- de l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Les délibérations n° **02-280621** & n° **03-280621** sont adoptées à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

04-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Désignation des représentants de la collectivité au sein du C.L.L.A.J.

« Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Modification de la délibération du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020.

Lors du Conseil Municipal du 13 Octobre, ont été désignés trois représentants titulaires pour siéger au sein du « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (C.L.L.A.J.).

Par cette délibération, il est proposé de désigner trois représentants suppléants aux trois titulaires.

Cette délibération propose d'approuver cette modification.

La délibération n° **04-280621** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**05-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation du tableau de financement de la programmation du contrat
 de ville 2021.****

Par cette délibération, il est proposé de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes porteurs des actions retenues au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville.

La délibération n° **05-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**06-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de la création du service « MAISON FRANCE SERVICES »
 en vue de sa labellisation.****

Par délibération du 23 Mars 2021, le Conseil Municipal approuvait la Convention de partenariat avec La Poste en vue de la création d'une Agence Postale Communale sur le site de « Central Parc ».

Cette délibération vise aujourd'hui à créer le service « Maison France Services » et à solliciter la labellisation de ce site.

La délibération n° **06-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**07-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation d'un bail emphytéotique au profit de la Croix Rouge -
 Locaux Cancellieri.****

La Ville d'Aubagne souhaite mettre à la disposition de la Croix-Rouge Française un local dénommé « Locaux Cancellieri » sis 241 route de Beaudinard, cadastré Section AN n° 237 d'une surface de 3.330 m², dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif.

Cette délibération propose donc la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la Croix Rouge consenti à titre gratuit, aux fins de définir les modalités d'occupation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'acquisition à titre gratuit auprès de la S.C.I.
 AUBAGNE BLANCARD de la parcelle AL 331 de 463 m².****

Dans le cadre d'un permis de construire un ensemble immobilier de 83 logements dénommé « Le Patio » sis Promenade Pierre Blancard délivré par la Commune, la S.C.I. AUBAGNE BLANCARD a proposé de rétrocéder à la Ville une parcelle de terrain d'une surface

totale de 463 m² correspondant aux emprises de voirie permettant de desservir ledit ensemble immobilier.

Cette délibération propose d'approuver cette acquisition à titre gratuit.

La délibération n° **08-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelle BS 515 -
Lieu-dit : Charrel Sud 156 Traverse de la Pérussonne.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 1 mètre de large, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 3 mètres sur la parcelle communale cadastrée Section BS n° 0515 sise Lieu-dit Le Charrel Sud. Il est proposé à ce titre de conclure la convention correspondante avec ENEDIS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelle :
CS 177-162 : Les Petits Mellets.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 1 mètre de large, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 144 mètres sur la parcelle communale cadastrée Section CS n°s 0177 et 062 sise Lieu-dit Les Petits Mellets. Il est proposé à ce titre de conclure la convention correspondante avec ENEDIS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Plan Local d'Urbanisme : Approbation de l'utilisation des sursis à statuer
relatifs aux autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce la compétence « Urbanisme » sur l'ensemble de son territoire. Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a décidé de prescrire, respectivement par délibérations du Conseil de Territoire et du Conseil de la Métropole des 26 et 28 février 2019, l'élaboration d'un P.L.U.i. sur l'ensemble du périmètre des douze communes membres.

A compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U.i., l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) ayant été débattu en octobre 2019, la phase de préparation du zonage et du règlement est actuellement en cours. Aussi, dans l'attente du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il est proposé

.../...

d'instaurer, par cette délibération, dans les conditions fixées par les articles L.153-11 et L.424-1 du Code de l'Urbanisme, un sursis à statuer qui permettra, si besoin, à la Commune de différer sa décision d'autoriser ou pas une demande d'urbanisme.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-280621 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant modificatif à la Convention Faconéo / Commune d'Aubagne.

Pour couvrir la période du 17 octobre au 30 décembre 2020, par cette délibération, il est proposé de conclure un Avenant modificatif au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la S.P.L. FACONEO et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

13-280621 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Acquisition 2 locaux commerciaux sise 2 et 4 Rue Laget.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre ancien, par cette délibération, il est proposé d'acquérir auprès de La Foncière de Provence, deux locaux commerciaux sis 2 et 4 Rue Laget cadastrés respectivement Section AD n°s 112 et 111, pour une surface totale de 120 m², au prix de 120.000 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-280621 - Sur le rapport de Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale -
Approbation de l'état d'assiette et destination des coupes de bois au titre de l'année 2021.

Dans le cadre de la gestion des forêts relevant du régime forestier par l'Office National des Forêts, cette délibération vise à inscrire les coupes nécessaires au bon entretien et au suivi sylvicole des peuplements en place et à approuver l'état de l'assiette et la destination des coupes de bois au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

**15-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il s'agit de viser le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé par Madame Le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne au titre de l'exercice 2020, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le Compte Administratif, résultat de l'exécution budgétaire 2020, relatif au Budget Principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-280621** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;

Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**17-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Ville d'Aubagne.**

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire après le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Ville, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, arrêté à la somme de 11.745.193,50 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-280621** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

**19-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Étalement sur 5 exercices des dépenses liées au COVID-19 du premier
semestre 2021.**

Au regard des dépenses exceptionnelles relative à la crise sanitaire « COVID-19 », cette délibération vise à inscrire le montant complémentaire pour l'étalement des dépenses mandatées du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021 de 43.105,80 € et à procéder aux écritures d'ordre d'étalement sur une période 5 ans.

Ce projet de délibération vient en complément de la délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre et du 14 Décembre 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 19-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**20-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Revalorisation des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.**

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016, modifiés par délibération du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016, du 29 Juin 2017, du 12 Décembre 2018, du 13 Novembre 2019, du 17 Juillet, 17 Novembre et 21 Décembre 2020.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2021 pour un montant total de 11.107.432,98 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-280621 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN

**21-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe des Pompes
Funèbres.**

Par cette délibération, il s'agit de viser le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, dressé par Madame Le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne au titre de l'exercice 2020, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**22-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des
 Pompes Funèbres.****

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le Compte Administratif, résultat de l'exécution budgétaire 2020, relatif au Budget Principal et au Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 22-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**23-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe des
 Pompes Funèbres.****

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 23-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**24-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe des
 Pompes Funèbres.****

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire après le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, équilibré tant en recettes qu'en dépenses et arrêté à 636.832,68 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 24-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**25-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation du maintien de la taxe foncière sur les propriétés bâties
 pour les constructions nouvelles de moins de deux ans.****

Eu égard à la réforme de la Taxe d'Habitation, par cette délibération, il est proposé de fixer l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) sur les constructions nouvelles de moins de deux ans à 40 % de la base imposable.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 25-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion à l'AFIGESE-CT.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) qui est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques et ce pour une cotisation annuelle de 400 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes correspondante.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 26-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**27-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 3 à la transaction du 12 février 2003
conclue entre la Ville d'Aubagne et l'OGEC Sainte-Marie.**

La présente délibération a pour objet d'approuver une modification à la convention avec l'O.G.E.C. Sainte-Marie portant sur la correction d'une erreur matérielle dans la rédaction de la formule de réévaluation du forfait par élève et par année scolaire.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 27-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**28-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention de restauration avec le C.C.A.S. pour les
repas achetés à la SOGERES.**

Dans le cadre de la Délégation du Service Public pour la gestion de la restauration scolaire, la présente délibération a pour objet d'approuver une convention avec le C.C.A.S. pour la prestation de repas à destination de la Résidence Autonomie Les Taraïettes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 28-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**29-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention de restauration avec le Foyer Saint-
Thomas pour les repas achetés à la SOGERES.**

Dans le même cadre, par cette délibération, il est proposé d'approuver une convention de restauration avec le Foyer Saint-Thomas pour en définir les modalités.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 29-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**30-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure
2022.**

Conformément à la réglementation, cette délibération permet d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par cette délibération, il est également proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la T.L.P.E.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 30-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**31-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du règlement d'attribution des aides directes aux
entreprises dans le cadre du dispositif F.I.S.A.C.**

Dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville et du développement du commerce de proximité et du dépôt de candidature à l'appel à projet du Fonds d'Intervention pour les Services en vue d'obtenir un soutien financier, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.), cette délibération propose d'acter l'attribution des subventions correspondantes, de prendre acte de la mise en œuvre de l'opération F.I.S.A.C. et d'approuver le règlement y afférent.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 31-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**32-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la contribution de la Ville d'Aubagne au Fonds de
Solidarité pour le Logement (F.S.L.).**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement qui s'inscrit dans le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, et ce pour un montant de 3.223,95 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 32-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**33-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération du paiement de la T.L.P.E. pour
6 associations.**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et au regard de ce contexte très exceptionnel, il est proposé par cette délibération d'approuver l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour six associations.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 33-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**34-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne.**

Dans le cadre de la mutualisation des procédures de marchés et dans l'intérêt des deux entités, cette délibération vise à actualiser la convention de groupement de commandes approuvée par le Conseil Municipal du 13 mars 2019 par un Avenant pour la compléter.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 34-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**35-280621 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la nouvelle convention de groupement des commandes des vêtements de Police Municipale.**

Dans le cadre d'actions et dans l'intérêt de la sécurité, du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publics et conformément à la convention de mutualisation des moyens de Police Municipale, cette délibération propose la conclusion d'un nouveau groupement de commandes entre sept communes du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour la passation du marché d'acquisition de vêtements et d'équipements destinés à la Police Municipale.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° 35-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »

**36-280621 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de l'adhésion au groupement de commandes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en place d'un automate d'appel et d'alerte automatisé des populations.**

Conformément à la réglementation, cette délibération propose d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un automate d'appel et d'alerte sur son territoire, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les besoins propres aux membres du groupement et d'accepter la Métropole Aix-Marseille-Provence comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Notre commune pourra ensuite disposer d'un outil permettant de diffuser auprès de la population l'alerte, les consignes de sécurité, d'évacuation en cas de catastrophe naturelle, de risque technologique ou autre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **36-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

37-280621 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de mise à disposition de moyens matériels de vidéo protection Ville/Hôpital.

Par cette délibération, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec le Centre Hospitalier Edmond Garcin pour la mise à disposition de moyens matériels de vidéo protection dans le cadre d'une interopérabilité au dispositif actuel de vidéo protection urbain.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **37-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

38-280621 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la participation aux associations et organismes au titre du C.I.S.P.D.

Cette délibération propose de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes qui assument une mission définie dans un cadre contractuel, au titre de la programmation 2021 du C.I.S.P.D.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **38-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

39-280621 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation du maintien du tarif de douze euros et réduction de 50 % pour les détenteurs de la carte 2020-2021 du Théâtre.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et au regard de ce contexte très exceptionnel, il est proposé par cette délibération de maintenir pour la saison 2021/2022 le tarif de la carte Comoedia à 12 euros et d'accorder aux détenteurs de la carte 2020/2021 une réduction de 50 % sur l'achat de la carte de la saison 2021/2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **39-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

40-280621 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de deux nouveaux dispositifs d'Aide à création artistique.

Au regard de la volonté de la Ville d'Aubagne de soutenir, d'accompagner et de promouvoir la création artistique et culturelle, la Bourse d'Aide à la Création Locale a permis à de nombreux artistes de créer une ou plusieurs œuvres au cours de leur parcours artistique.

Afin de donner un souffle nouveau et de rendre plus efficient l'accompagnement de la création culturelle de la Ville, celle-ci souhaite redimensionner cette Bourse en deux nouveaux dispositifs innovants « Appel à Projets Action Culturelle » et « Aide à la Résidence et à la Création artistique » dont cette délibération propose d'approuver.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **40-280621** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

41-280621 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation du nouveau règlement intérieur de fonctionnement des Multi-Accueils.

Cette délibération a pour objet la réactualisation du règlement de fonctionnement des structures municipales de multi accueil conformément aux exigences de la C.A.F. qui participe au financement de leur exploitation. Il convient d'adopter le règlement modifié et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **41-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

42-280621 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation du plan de financement du projet d'extension du Multi-Accueil Garenne Ecureuils.

Par cette délibération, il est proposé de prendre acte du projet d'extension du multi-accueil de la Garenne Ecureuils avec 10 places supplémentaires, dédiées aux enfants à besoins différents, portant ainsi la capacité d'accueil de cette structure à 70 berceaux et de solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **42-280621** est adoptée à l'UNANIMITE.

43-280621 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la C.A.F.

Par cette délibération, il est proposé d'approuver une convention de partenariat conclue pour 5 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune ; cette dernière visant à mettre les ressources de la C.A.F. au service d'un projet de territoire afin de délivrer aux familles une

offre de services complète, innovante et de qualité. Les Conventions Territoriales Globales viennent en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 43-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

44-280621 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation du remboursement des activités municipales en cas d'annulation en rapport avec la crise sanitaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et au regard de ce contexte très exceptionnel, cette délibération vise à donner la possibilité au public de bénéficier du remboursement d'activités proposées par la Direction du Développement Educatif et non consommées.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 44-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

45-280621 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention d'engagement Refuges L.P.O.

Cette délibération propose la signature d'une convention d'adhésion à la Ligue de Protection des Oiseaux pour la mise place d'un refuge L.P.O. sur le site des Espillières ainsi que son renouvellement pour le centre de vacance de Saint-Vincent-les-Forts, moyennant une participation de 75 euros pour trois ans d'adhésion à la L.P.O. par structure labellisée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 45-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

46-280621 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation du dispositif « Ecobus ».

Cette délibération, dans le cadre de l'aide à la mobilité des jeunes aubagnais, a pour objet d'approuver la reconduction du dispositif ECOBUS.

Une allocation de 50 euros est prévue pour les étudiants remplissant les conditions d'octroi.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 46-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

47-280621 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation du dispositif Carte Jeunes et Chéquier.

Cette délibération propose de reconduire le dispositif Chéquier Jeunes Aubagnais permettant de faciliter l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux transports scolaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 47-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**48-280621 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la prolongation du mandat du Conseil Municipal des
Jeunes d'un an.**

Au regard du contexte sanitaire très exceptionnel, cette délibération vise à proroger le mandat des jeunes élus volontaires d'un an, soit jusqu'en novembre 2022, afin qu'ils puissent pleinement participer à la vie locale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 48-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE
ASSOCIATIVE »**

**49-280621 - Sur le rapport de Madame Hélène TRIC, Adjointe au Maire -
Approbation de la création de la carte seniors.**

Cette délibération propose de créer une carte gratuite pour les seniors « Pass Seniors » pour leur permettre de bénéficier de remises et rabais intéressants auprès des acteurs de proximités dans les secteurs économiques aussi diversifiés que le bien-être, les activités physiques la culture, la restauration, l'alimentation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 49-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

**50-280621 - Sur le rapport de Madame Hélène TRIC, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.S.E.P.T. P.A.C.A.
pour les ateliers de prévention seniors.**

Par cette délibération, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires P.A.C.A qui organise et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 50-280621 est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**51-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation des modalités d'application des 1.607 heures de travail.**

Conformément à la réglementation, cette délibération vise à approuver la mise en application de la durée de travail à 1.607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.

La délibération n° **51-280621** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

52-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2021.

La délibération n° **52-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

53-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise à jour du régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police Municipale.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération a pour objet d'instaurer un nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des agents de la Police Municipale et d'en approuver les modalités.

La délibération n° **53-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

54-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la liste des emplois éligibles à une astreinte.

Conformément à la réglementation en vigueur, par cette délibération, il est proposé de fixer les cadres d'emplois susceptibles d'intervenir en astreinte dont les montants de rémunération sont fixés par décret.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 19-220519 du Conseil Municipal du 22 Mai 2019.

La délibération n° **54-280621** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

55-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation des modalités d'attribution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.).

Conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de l'attribution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, il est proposé, par cette délibération, de fixer les cadres d'emploi éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et d'en approuver les modalités.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 25-171219 du Conseil Municipal du 17 Décembre 2019.

La délibération n° 55-280621 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**56-280621 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Modalité de rémunération des agents mobilisés dans le cadre des
opérations électorales.**

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération a pour objet d'approuver les modalités de rémunération des heures effectuées par les agents qui participent à l'organisation et la tenue d'élections, indépendamment de leurs fonctions habituelles.

La délibération n° 56-280621 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

VIE MUNICIPALE

**57-280621 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le
Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

M. Le Maire : Je vous souhaite à tous un bon match. Il est encore temps pour rentrer chez nous, nous mettre un short, nos claquettes et de passer un bon match.

Merci à tous. Passez de bonnes vacances si on ne se revoit pas d'ici la rentrée. Je vous dis à bientôt.

La séance est levée à 20 heures 25.

